

Cabinet SPIEGEL – BLETRY - MARTIN
14 B rue du Chapeau Rouge
BP 12681
21026 DIJON CEDEX
Tél : 0380501333 Fax : 0380508890
cabinet.srbm@abeille-assurances.com
www.orias.fr

SODEFI
BP 90005
39001 LONS LE SAUNIER

Dijon, le 6 décembre 2023

Veillez trouver ci-dessous votre certificat d'assurance (Art. R211-21-2 du Code).


Détachez le certificat suivant les pointillés et apposez-le de manière visible sur votre véhicule en utilisant la pochette transparente.

ATTENTION : un certificat périmé vous expose à une forte amende.

De plus, afin d'éviter une utilisation frauduleuse de votre carte verte, nous vous remercions de bien vouloir prendre les précautions suivantes :

- Ne laissez jamais la carte verte dans la boîte à gants (vol, vente, destruction du véhicule).
- Restituez votre carte verte à votre assureur en cas de suspension ou de résiliation du contrat concerné.

Imprimerie SIPAP - Pôle République - 2 rue des Transporteurs - BP 91077 - 86061 POITIERS Cedex 9

| | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|
| 1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE | | 2. EMISSION AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS | | 9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule) SODEFI BP 90005 39001 LONS LE SAUNIER | |
| 3. VALABLE DU AU Jour Mois Année Jour Mois Année 01 01 24 31 12 24 (Ces deux dates comprises) | | 4. Code pays / Code assureur / Numéro F 181 / 76369439 | | 10. Cette carte a été délivrée par : Cabinet SPIEGEL – BLETRY - MARTIN 14 B rue du Chapeau Rouge BP 12681 21026 DIJON CEDEX Tél : 0380501333 Fax : 0380508890 www.orias.fr | |
| 5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur GA-625-ZQ | | 6. Catégorie du véhicule Bürstner Nexxo VAN T 620 G | | 11. Signature de l'assureur POUR LA SOCIETE  | |
| | | | | ABEILLE ABEILLE Assurances Entreprise régie par le code des assurances 13 rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes | |
| Pour joindre ABEILLE Assistance (si la garantie est acquise) : Depuis la France : 0825 80 48 48 (France métropolitaine uniquement : 0,15 € TTC/mn hors coût opérateur) ou 01 41 32 21 56 Depuis l'étranger : 33 1 41 32 21 56 | | | | | |

8. VALIDITE TERRITORIALE

Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org). Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a fait trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.

Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|-----|-----|--------------------|----|----|----|----|-----|-----|-----|----|-----|-------------------|-----|-----|----|----|----|
| A | B | BG | CY ⁽¹⁾ | CZ | D | DK | E | EST | F | FIN | GR | H | HR | I | IRL | IS | L | LT |
| LV | M | N | NL | P | PL | RO | S | SK | SLO | CH | AL | AND | AZ ⁽²⁾ | BIH | BY | IR | MA | MD |
| MK | MNE | RUS | SRB ⁽³⁾ | TN | TR | UA | UK | | | | | | | | | | | |

- (1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.
 (2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.
 (3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie

(Reproduction interdite)

* CATEGORIES DE VEHICULES - CODE :

- A AUTOMOBILE
- B MOTOCYCLE
- C CAMION OU TRACTEUR
- D CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE
- E AUTOBUS OU AUTOCAR
- F REMORQUE
- G AUTRES

Détachez le certificat suivant les pointillés et apposez-le de manière visible sur votre véhicule en utilisant la pochette transparente.

Attention : un certificat périmé vous expose à une forte amende.

Si véhicule de catégorie C ou G : extension aux matériels agricoles remorqués et remorques agricoles, non immatriculés

CIRCULATION INTERNATIONALE :

La carte internationale d'assurance automobile (carte «verte») atteste que vous êtes assuré pour les accidents causés aux tiers dans tous les pays qu'elle énumère (voir liste au dos).

CIRCULATION EN FRANCE :

Même si vous ne vous rendez pas à l'étranger, conservez cette carte verte. Elle sert également d'attestation d'assurance en France (article R.211-17 du Code des Assurances).